L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 24 MARS 1893.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A LOUER.

COUTURIÈRE.—On désire employer à la journée une femme qui sache tailler et essayer. S'adresser 94 Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. 22 mars—10f

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 29e jour de juin 1892, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci après, dans les termes suivants, savoir:

Interdiction de Joseph Ermon Grimes—No 35 944.

Cette affaire est venue en jugement aujourd'hui. J. B. Rosser, Jr. pour le plaignant. J. B. Grinage, pour le défendant.

Et après avoir entendu les plaidoiries, témoignages et arguments, et pour les raisons données—

Il est ordonné, adjugé et décrété que Joseph Ermon Grimes soit et est par le présent interdit avec frais.

Il est de plus ordonné qu'un montant de vingt cinq piastres soit alloué dans cette affaire comme frais, en faveur de J. B. Grinage, Esq. avocat, nommé dans cette affaire curateur ad hoc, représentant le défendant.

Jugement rendu le 29 juin 1892.
Jugement signé le 2 juillet 1892.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 21me jour de mars, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre vingt-treize.

ONOFRÉ TRIAY, Député Greffier.
24 mars—24 28—2 avril

PAR LE CONSTABLE.

Succession de Mme T. Van Hallen vs. George Bradford.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. No 23.638.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 5me jour d'avril 1893, à midi:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
22 mars—22 30—avril 5

Mme Louise Ittman et son mari Jacob Ittman vs Marks et Miller.
Les mêmes vs le même et Charles C. Heyle vs le même.
Nos 23,691 23 694 et 23,696.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressé par l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI 4eme jour d'avril 1893, à midi, aux Nos 170 et 172 rue Ichabod [?] près de la rue Magazine la propriété décrite, ci après à savoir:

Une voiture, un wagon d'entrepreneur de pompes funèbres, 2 chevaux et 4 harnais.

Saisi dans les affaires ci dessus intitulées et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
WM NELSON, Constable.
22 mars 22 27—avril 4

Fernando G. Carbajal vs. E. W. Ford.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle Orléans.—No 17 405.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Moré, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 95 rue Royale, entre Conti et St Louis, dans le second district de cette ville, le MARDI 28eme jour de mars 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, réfrigérateurs de bière, glacières, éventails électriques pour vente, comptoirs, etc., etc.

Aussi à 2 heures P. M., à l'entrepôt Lafayette, coin des rues Lafayette et Magazine dans le Premier District de cette ville:

Un comptoir du fond, une glace, un foot bat en bois, un passoir, un comptoir, un égouttoir pour bouteilles, un appuie pieds (foot rest), d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 mars—10 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. No 22,640.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus numérotée, intitulée William R. Rutland, exécuteur testamentaire, vs Mlle Emma L. Thomas, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, le VENDREDI 14 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts que la dite défenderesse possède dans et sur la propriété ci après décrite, à savoir: une moitié d'intérêt indivis dans une portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Génois, Télémaque, Canal et Gasquet, mesurant 819 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Génois sur 134 pieds 8 pouces de profondeur et face à chacune des rues Canal et Gasquet, sujette à tous les droits légaux revenant à F. A. Behan en raison d'un transfert de la dite propriété audit Behan, enregistré dans le C. O. Book 109, fo. 276.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
10 mars—10 17 24 31—avril 7 12 14

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henrietta Davidson, veuve de John Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 38,3[?]—Division C—Attendu que Bernard Maylie, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Henrietta Davidson décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 mars—23 28—avril 1

Succession de Mme Julia M Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 36 406—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Richard M. O'Brien, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23 mars 23 28—1 avril

Succession de Cayetano Morla.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,490—Division C—Attendu que Mme Catherine Bagur, veuve d'un premier mariage de Cayetano Morla, maintenant femme de Lucien Gayat, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Cayetano Morla, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
23mars—23 28 avril

Succession de Mme Aglae Bringier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 730 — Division D — Attendu que N. Browse Trist a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Aglae Bringier, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 mars—19 23 28

James C. Monroe vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,281.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Victor Mauberret, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 mars—15 19 24

Succession de David H. Garland.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,442—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Isabel D Garland, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 mars—15 19 24

Succession de Edmé Paul Gracien [?].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,787—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jérôme Meunier exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 mar—17 21 26

Succession de Jacques Numa Lafargue.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,475—Division D—Attendu que John B Viser [?] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacques Numa Lafargue décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17mars—17 21 26

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 23 MARS—CLASSE No 169
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
7	23	29	70	10	53	24	75	71	42	16	57	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et pour seulement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 23 mars 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéro simple** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

J. A. Early
W. L. Cabell
[illegible]

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén Beauregard toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages. M. Villeré a déjà présidé à neuf de nos tirages.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00 —A— L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 AVRIL 1893

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de..	20,000,......	20,000
1 Lot de..	10,000,......	10,000
1 Lot de..	5,000,......	5,000
2 Lots de.	2,500,......	5,000
5 Lots de..	1,000,......	5,000
25 Lots de..	300,......	7,500
100 Lots de..	200,......	20,000
200 Lots de..	100	20,000
300 Lots de..	60,......	18,000
500 Lots de..	40,......	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, soit......		$10,000
100 Lots de $60, ...		6,000
100 Lots de $40, ...		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $20, soit......		$19,980
999 Lots de $20, ...		19,980

3,434 Lots se montant à.... $265,460

PRIX DU BILLET: Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans, que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant sur avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres s'ils veulent la chance d'un lot quelconque.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif d'un fort lot de vins assortis, liqueurs, cordiaux, sherry, etc., aussi un coffre-fort, meubles de bureau.

Freiberg & Workum vs Morris Barnett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 37,363 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 27 mars 1893, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres.

Un grand assortiment de vins, Sherry, Hock, Muscat et Anisette, Port, Zinfandel, Peach and Honey, Chartreuse, Muscat, Angelica, Kümmel, Menthe, etc.

Aussi un coffre-fort.

Et meubles de bureau, bibliothèque, railing, etc.

Aussi, robinets, dame-jeannes, stencils etc.

Cigares, divers, etc.

Le tout d'après un inventaire en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars—15 20 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil du contenu du magasin No 59 rue Magazine.

Comprenant un grand assortiment de Whiskies, Brandies, Rock & Rye, Vin de Porto, Genièvre, Bitters, Schnapps, Sour Mash, Absinthe, Vermouth, Rhum, Kirschwasser, Fruits à l'eau-de-vie, etc., de diverses marques et qualités.

—Aussi—

Cigares, Cigares.

Ainsi que—

2 coffres-forts, 2 cash registers—(compteurs pour l'argent) 1 sideboard, caisses d'échantillons, damejeannes, mesures, bouteilles, flacons, bouchons, etc., Divers, etc.

Meubles de bureaux,

Et divers autres articles, etc.

Dans l'affaire de

Jos. Baum et fils vs Samuel I. Solomon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 37,803.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 3 avril 1893, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 59 rue Magazine—

Le contenu du dit magasin, comprenant la propriété ci dessus et autre. Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 mars—21 25 29—avril 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif de deux chevaux de course de valeur.

Charles Feahney vs W. M. Waters.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,245.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci après désignés le MARDI, 28 mars 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir—

En face des écuries de W. B. Leonard, 70 rue Baronne—

Les deux chevaux de race "Frank Lillie" et "Billie Coleman".

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 21 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'une jolie maison de résidence simple en bois, à deux étages, Dans la partie supérieure du Sixième District numéroté, Terrain 61' 1" x 130', Avenue Nashville, près de l'Avenue St-Charles.

Cette maison de résidence simple, en bois, à deux étages nouvellement construite, sur l'avenue Nashville, entre la rue Hurst et l'avenue St-Charles, ayant un grand salon, salle à manger, cuisine, corridor à l'arrière et côté, quatre grandes chambres à coucher, chambre de domestique, chambre à bain, garde-manger, maison parfaitement tapissée, auvent pour mettre le charbon, le bois et laver, grillage en fer, allée Schillinger. Le terrain est grand, il mesure 61' 1" de façade, à l'avenue Nashville, sur 130' de profondeur.

Le plan en sera exposé à la Bourse.

Dans l'affaire de

Thomas H. Underwood versus Maurice A. Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,169.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde au rez-de-chaussée, de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No 60 borné par les avenues St Charles, Nashville et les rues Arabella et Hurst. Le dit terrain est désigné par la lettre S et mesure soixante un pieds un pouce de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, conformément à un certificat d'examen et de plan attaché à l'acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire, le 22 septembre 1890.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mars—9 16 23 30—avril 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur dans le Second District

Une formant le coin des rues Toulouse et Dauphine (îlet borné par les dites rues et les rues St-Pierre et Bourbon) et l'autre portant les numéros municipaux 60 et 62 rue Bourgogne.

Brice Dufour vs. Christian Jacob Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,931.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, des propriétés ci après décrites, à savoir:

1. **Un certain lot de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St-Pierre et Bourbon, le dit lot étant au coin des rues Toulouse et Dauphine et mesurant trente-six pieds de face à la rue Toulouse sur soixante pieds de profondeur et face à la rue Dauphine.

2. **Un lot de terre,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Conti et mesurant soixante pieds de face à la rue Bourgogne, sur environ quatre-vingt-huit pieds de profondeur, le dit lot faisant partie du lot formant le coin des rues Bienville et Bourgogne.

Les dites propriétés ont été acquises par le défendeur comme suit: Par un jugement rendu par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, le 20 janvier 1891, dans l'affaire de la succession de Christian Jacob, Sr, et Susan Klundt, sa femme, No 31,971 du dossier de la Cour, Christian Jacob, Jr, a été reconnu comme le seul et légal héritier de son dit père et sa dite mère, Christian Jacob, Sr, sa femme, reconnu comme tel, a été mis en possession de toute la propriété et tous les effets appartenant aux dites successions.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—24—mars 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente au risque et dépens de John M. Hyman, acquéreur précédent de la propriété ci-dessous décrite

Vente de propriété de valeur dans le sixième District.

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,342.

John E. Breaux versus Thomas Kearns; No 37,343.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de saisie et vente, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI 5 avril 1893 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine pièce ou portion de terre située dans le Sixième District de cette ville (précédemment dans la ville et la paroisse Jefferson, dans cet Etat) dans cette partie communément nommée le bourg de Freeport et dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constance (anciennement Live Oak), Constantinople et Laurel, laquelle dite portion de terre mesure quarante trois pieds trois pouces et quatre lignes et demie de face à la rue Austerlitz sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et la dite portion est composée du lot numéro 18 et de la moitié du lot attenant numéro 17 sur un plan fait par William & Patton, architectes, à la date du 24 juillet 1886 et déposé pour référence à l'étude de A. Hero, Jr, notaire, comme plan No 77, connu aussi par le même numéro, sur un plan fait par A. S Philpe, voyer à la date du 18 février 1849, et déposé pour référence en l'étude de L. R. King, alors notaire dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Austerlitz, Constance, Laurel et Constantinople, désigné par la lettre B, et mesurant quarante pieds de face à la rue Austerlitz sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du côté le plus près à la rue Laurel et une largeur dans le fond de vingt-cinq pieds six pouces et six lignes et demie et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance de cent-vingt pieds, ensuite à angle droit vers la rue Laurel, une distance de quatorze pieds cinq pouces et une ligne et demie et ensuite une seconde profondeur de trente pieds en elle joint la ligne du fond du terrain, le tout plus ou moins au pied américain, d'après le plan de Williams & Patton, architectes et voyers, déposé en l'étude de W. I. Hodgson, encanteur, un dessin du dit plan est annexé à un acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, le 13 décembre 1887.

La deuxième propriété saisie dans l'affaire ci-dessus No 37,342.

Les deux propriétés saisies dans l'affaire ci-dessus No 37,343.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 mars—3 10 17 24 30—avril 5

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Cinquième District.

Simon Pfeifer vs Charles H. Robbins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 38,303.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 26 avril 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District Municipal de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Monroe, Madison, Lapeyrouse et DeArmas, anciennement désignés comme l'îlet No 7 de la ville de McDonoghville, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, et déposé au bureau de Chas. E. Fortier, ex notaire en cette ville, d'après le plan No 30 du livre de plans No 1 et désigné maintenant comme îlet No 215 sur une esquisse faite par A. DeArmas, sous-voyer de la ville, le 14 juillet 1887 et annexé à un acte passé au bureau de E. Bouny, notaire, le 16 juillet 1887, lesquels dits lots sont désignés par les numéros dix huit et dix-neuf sur la dite esquisse, et mesurent chacun, en mesure américaine, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Monroe sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No dix huit à cent cinquante neuf pieds dix pouces et deux lignes de profondeur, et le lot No dix-neuf à cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant.

Acquise par le défendeur par achat de M. Abascal, le 21 janvier 1892, par acte pardevant E. Bouny, notaire. Titre enregistré au bureau des Aliénations, livre 133, folio 453.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 mars—24 30—7 14 21 26 avril

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage.

COTTAGE EN BOIS ET BON LOT DE TERRE,

Coin Sud-Ouest de l'Avenue Cleveland et de la Rue Roman.

Mlle Addine McCord et als vs Mlle Mary McCord et als.

No 37,336—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan Encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet — MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1893, et signé le 6 février 1893, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division E, un ordre daté le 20 février 1893, homologuant les délibérations d'un conseil de famille dans l'affaire susdite, la propriété décrite ci-après:

Le cottage en bois ayant plusieurs chambres et sur le lot de terre dans le Premier district de cette ville, désigné par le No 6 de l'îlet No 27, d'après le plan de Jos. Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840, déposé au bureau de David L. McCay, ex-notaire public en cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Cleveland, les rues Palmyre, Roman et Prieur, mesurant 27 pieds de face à l'avenue Cleveland, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Roman et entre lignes parallèles. Il y a simple espace sur la façade du lot pour faire des améliorations additionnelles.

A un block de la rue du Canal, près du centre des affaires, des églises, des écoles et des marchés dans un voisinage qui s'agrandit, respectable et populeux.

Conditions.—La moitié comptant, la balance à un crédit de douze mois pour billet ou billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et lieu du vendeur, portant 8 pour cent intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, 5 pour cent frais d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection du billet, les améliorations devant être tenues assurées et la police transférée au détenteur des billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1893 au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'achat reçu au moment de la vente.

Actes de vente pardevant B. Tiche [?], Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
25 fév—25 mars—4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Célèbres Sources de Soufre, LA PROPRIÉTÉ

— ET LA —

TERRE ADJACENTE,

CONNUES COMME

LE TAYLOR TRACT,

Adjacent à Covington et aux Célèbres Sources d'Abita, renommées pour leur salubrité, Paroisse St-Tammany, Lne.

Seulement à une courte distance de cette ville par rail et par eau.

Succession de Adam Thomson

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 27,6[?].

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN. W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No 14 rue Carondelet — MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 3 février 1893, dans l'affaire mentionnée ci dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1. **La Propriété des Sources de soufre,** située à environ un quart de mille au nord de Covington, dans la paroisse St Tammany, Lne., connue comme étant partie de la section 37, circonscription 6 sud, du range 11 est, ayant environ 338.47 acres, bornés au nord et à l'est par le "Rivière Bogue Falaya", et à l'ouest par le chemin Lee Ferry, ensemble avec les animaux, installations, les instruments aratoires et effets mobiliers qui se trouvent actuellement sur le dit local, et ainsi que les dits objets peuvent exister au dit propriété le jour de la vente; et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un joli cottage résidence, dépendances, écuries, etc. Cette propriété est attrayante comme un droit salubre qui ne sera pas surpassé dans le Sud. L'air est toujours vif, et le gibier abonde sur terre et sur eau. C'est un endroit propice pour une ferme pour l'élevage des animaux, pour son bois et le produit en général de son sol. On peut arriver à la propriété après un court trajet par le East Louisiana R. R. ou par les eaux salées, du Golfe ou du lac Pontchartrain. L'accès est facile de la station Claiborne en jetant un pont à travers la rivière.

2°. **Le Taylor Tract,** au nord du et contigu au morceau de terre ci-dessus, est décrit comme section 45 de la circonscription 6 sud du range 11 Est, et ayant environ 610 acres de terre, en grande partie bien boisé, ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya, et coupé par Covington et le "Mile Branch."

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance du prix d'adjudication en billet ou billets de l'acquéreur, échéant en un an, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à parfait paiement, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, 5 0/0 de frais d'honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses de garanties usuelles, l'acquéreur assumera les taxes d'Etat et de paroisse pour l'année 1893, au dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent du prix d'achat requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire public, aux frais des acquéreurs.
25 fév—25—mars 4 11 18 25 29

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE

MEILLEUR EMPLACEMENT D'AFFAIRES ET COIN

—AU—

MARCHÉ TRÊME.

206 rue Orléans, Coin Robertson.

A L'ENCAN.

Succession de Azémar Lanabère.

No 38,187.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet—MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 6 mars 1893, dans l'affaire ci dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, St-Pierre, Villeré et Robertson, formant le coin des rues Orléans et Robertson et ayant, au pied américain, 28 pieds 5 pouces de face à la rue Orléans sur une profondeur et face à la rue Robertson de 57 pieds 2 pouces et 7 lignes. Les améliorations consistent d'un magasin et résidence en briques à deux étages, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, ayant au rez-de-chaussée magasin, salle à manger, cuisine, chambre dans le fond, cour, citerne, hydrant et en haut six chambres à coucher, chambre à bain, eau et gaz en haut et en bas. Grande galerie sur les rues Orléans et Robertson, etc. Ayant toutes les commodités d'une résidence à l'étage supérieur avec un magasin et emplacement d'affaires désirable en bas.

Conditions.—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, à un an de crédit, représenté par des billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, le transfert de l'assurance et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1893 en outre du prix d'adjudication et déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant J. Henry Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 mars—8 15 22 29—5 avril à date

Thé, Café, Chocolat.

Le soussigné vient d'établir au **No 136 rue Royale, coin St-Pierre,** un dépôt de thé, de chocolat et de café vert, grillé et moulu, le tout de choix et de qualité supérieure. Il appelle l'attention des familles et des consommateurs en général sur son excellent assortiment.

19ma's—2dim ROBERT DELÉRY.

MME Godin-M. demande des ouvrières pour robes. 44 Bourbon.
22 mars—22 26

VENTES A L'ENCAN

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Attrayante

—DE—

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Maison de résidence à deux étages, Cottages doubles, maisons à louer et terrains propres à y bâtir.

—DANS LES—

Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Avenue Jackson, rues Philippe, Brainard, Camp et autres.

Propriétés donnant de bons revenus, et douze terrains formant toute la façade rue **Valence entre Baronne et Dryades.**

Dans une partie choisie du Sixième District, près de l'Avenue Napoléon.

Vente en partage.

A l'encan. A longues échéances.

Succession de Henry T. Vennard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,975—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR Encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 26 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans et signé dans la susdite affaire le 7 mars 1893, et d'un jugement subséquent rendu et signé dans la même affaire le 15 mars 1893, à l'encan, il sera vendu les propriétés de valeur ci après décrites, savoir:

1°. Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville et désigné par le No 6 du carré No 17, borné par les rues Laurel, Constance, Jackson et Philippe, mesurant 32 pieds 2 lignes de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur selon un plan annexé à un acte passé pardevant Carlisle Pollock, ancien notaire de cette ville, le 15 janvier 1852.

Les améliorations sur ledit terrain comprennent la maison de résidence à deux étages, No 156 rue Jackson, est à distance de la rue, a une galerie devant, corridor au premier étage et au rez de chaussée, salons à arche, salle à manger, de nombreuses chambres à coucher, gaz, cour pavée, grillage en fer devant. Louée jusqu'au 30 septembre 1893.

2°. Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans le carré désigné par le No 14 sur le premier plan de la banlieue Lafayette, dressé par J. Pilié, voyer, et borné par les rues Jackson, Annonciation, Laurel et Joséphine, et mesurant environ 37 pieds 9 pouces de façade rue Jackson sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ledit terrain comprennent le cottage double portant les Nos 135 et 135 1/2 rue Jackson, il y a 4 chambres de chaque côté. La propriété est dans un voisinage bien amélioré et près de tous les agréments.

3°. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurel et Annonciation, et mesure 29 pieds 1 pouce 1 1/2 ligne de façade rue Jackson, sur 93 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent la maison de résidence en bois à deux étages portant le No 137 rue Jackson. Il y a en haut et en bas ... 8 chambres, gaz, etc. Louée jusqu'au 30 septembre 1893.

4°. Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurel et Annonciation, mesurant 29 pieds 1 pouce et 1 1/2 ligne de façade rue Jackson sur 63 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la maison de résidence en bois à deux étages, portant le No 139 de la rue Jackson. Il y a corridor en haut et en bas, 8 chambres à coucher, gaz, etc. Louée jusqu'au 30 septembre 1893.

5°. Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Constance, Laurel et Philippe, mesurant 36 pieds 6 pouces de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, lequel terrain est formé du terrain No 3, mesurant 31 pieds 11 pouces de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et cette partie du cottage et la plus proche du terrain No 3, terrain No 2 mesure 4 pieds 7 pouces de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le cottage double portant les Nos 146 et 146 1/2 rue Jackson. Il y a une galerie devant et 6 chambres de chaque côté. Loué $432 par an.

6°. Deux certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Jackson, Philippe, Annonciation et Chippewa désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan déposé pour qu'on s'y réfère en l'étude de E. Magner, ancien notaire en cette ville comme plan No 2 selon lequel les terrains mesurent comme suit:

Le terrain No 1 forme le coin des rues Annonciation et Jackson, et mesure 33 pieds de façade rue Jackson, sur 127 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Annonciation.

Le terrain No 2 est contigu au terrain No 1, et mesure 30 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, toutes mesures américaines.

Les améliorations du terrain No 1 consistent du cottage en bois, ayant 6 chambres et formant le coin des rues Jackson et Annonciation. Loué prix de $320 par an.

7°. Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ancien faubourg Lafayette dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Philip, First, Laurel et Annonciation, et désigné par le No 12 sur un plan original dudit faubourg. Le dit lot est désigné par le No 236 sur un plan fait par Gérant, arpenteur, en date du 2 février 1844, déposé au bureau de S. R. Henry, ancien notaire, pour la paroisse Jefferson.

Le dit lot mesure 29 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double corps de logis connu comme Nos 130 et 130 1/2 rue Philip, le cottage est en retraite de la rue et a 5 chambres de chaque côté.

8°. Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Philip, First, Laurel et Annonciation, et numéroté 74 sur le plan de la ci-devant ville de Lafayette et désigné par le No 237 sur un plan particulier fait par Hugh Grant, en date du 2 février 1844, déposé en l'étude de S. R. Kenny, ancien notaire. Le dit lot mesure 29 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Philip, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 1/2 lignes entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage connu comme No 132 rue Philip, contenant 4 chambres.

9°. Une certaine portion de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet de forme triangulaire formé par les rues Camp, St Mary et New Camp. Ladite portion de terre mesure 33 pieds 2 lignes de face à la rue du Camp, sur 120 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St-Mary et ... 2 pouces 4 lignes de profondeur sur la ... ligne latérale courant jusqu'à la rue du Camp, où le terrain a 27 pieds 1 pouce 6 lignes de face, le tout conformément au plan fait par Pilié et Depouilly, architectes, le 29 janvier 1867, et annexé à un acte passé pardevant James Graham, notaire le 13 septembre 1867.

Les améliorations de la dite portion de terre consistent en une maison en briques à deux étages formant le coin des rues, ayant vestibule (hall) en haut et en bas, quelque 8 chambres et un petit édifice de façade à deux étages, coin New Camp et St-Mary. Le voisinage est excellent, bien bâti et offre tous les avantages désirables.

10°. Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par Washington avenue et les rues Fourth, Laurel et Annonciation, désigné comme lot No 10. Le dit lot mesure 29 pieds de face à Washington Avenue sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles et conformément à un plan fait par S. T. Thompson ancien arpenteur, à la date du 1er juin 1857 et annexé à un acte de vente de Mme E. Beckie à Mme C. Smith passé pardevant R. J. Ker, notaire, le 13 avril 1859.

Le dit lot mesure 29 pieds 1 pouce 1 ligne de face à Washington avenue sur 111 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations du dit lot de terre consistent de la maison à deux étages contenant quelque 6 chambres et connue comme No 90 Washington avenue.

11°. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Brainard, Baronne, Philip et Jackson, désigné par la lettre B, sur une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, voyer, annexée à et faisant partie de l'acte d'acquisition de H. T. Vennard, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, 32 pieds 3 1/2 lignes de face à la rue Brainard sur 123 pieds 8 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le dit lot de terre comprennent le double cottage connu comme les Nos 67 et 69 rue Brainard, avec galerie devant, 7 chambres de chaque côté, gaz etc., rapportant $160 de loyer par an.

12°. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Brainard, Baronne, Jackson et Philip, désigné par la lettre A, sur une esquisse par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 22 août 1867 et annexée à l'acte passé pardevant James Fahey, notaire public, entre W. C. Wilson et H. T. Vennard, le 11 décembre 1876 et mesurant d'après la dite esquisse 32 pieds 3 1/2 lignes de face à la rue Brainard sur 123 pieds 8 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le dit lot de terre comprennent le double cottage connu comme les Nos 71 et 73 rue Brainard, ayant galerie devant, 5 chambres de chaque côté, gaz, etc. Rapportant $24 par mois.

13°. Une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Delachaise, Laurel et l'avenue Louisiana, mesurant 26 pieds 10 pouces de face à la rue Delachaise, la même largeur au fond, sur une profondeur de 128 pieds, entre lignes parallèles, et forme partie du lot No 24, sur un plan dressé par W. L. Thompson, voyer, le 27 janvier 1848, déposé comme plan No 13, au bureau de J. R. Beard, ex-notaire public en cette ville.

Les améliorations sur le dit lot de terre comprennent une bâtisse à deux étages ayant 6 chambres, toit en ardoises, etc.

14°. Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 41, borné par les rues Nouvelle Levée, Robin, Race et Tchoupitoulas, sur une esquisse faite par A. de Armas, voyer, le 4 décembre 1880 et annexée à un acte passé pardevant T. Ducros, notaire, le 11 avril 1881.

Le dit lot est désigné par la lettre E et est pris à une distance de 99 pieds 4 pouces de l'encoignure des rues Levée et Robin, et mesure 38 pieds 6 pouces de face à la rue Robin, 89 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté le plus rapprochée de la rue Nouvelle Levée et contigu au fond des lots A, B, C de la dite esquisse, 89 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Tchoupitoulas et adjacent au lot F, et 38 pieds 6 pouces de large au fond, le dit lot E étant composé des parties des lots primitifs Nos 6, 1, 2, 3, partie du triangle A et le tout du lot primitif No 5.

Les améliorations sur le dit lot de terre comprennent la maison à double corps de logis en bois connue comme les Nos 38 et 40 rue Robin, ayant 4 chambres de chaque côté, toit en ardoise, etc.

15°. Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, désignés par les Nos 5, 6 et 22 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 1er ou le 31 mars 1858 et déposé au bureau de E. Bouny, ex notaire public. Les dits lots Nos 5 et 6 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 28 pieds 2 lignes de face à la rue Calliope sur 101 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations sur les dits lots comprennent le bâti en bois, ayant 4 chambres et connue comme le No 430 rue Calliope. Est louée jusqu'au 30 septembre 1893.

Le lot No 22 mesure 29 pieds de face à la rue Magnolia [?], sur une profondeur de 1[?] pieds 7 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

Toutes les propriétés ci dessus sont situées dans un voisinage agréable, d'accès facile aux affaires à cause de plusieurs lignes de chars urbains et adjacents aux marchés, aux églises et aux écoles, et sont toujours occupées par des locataires qui paient. Ces propriétés sont vendues sujettes aux conditions de baux ou loyers qui seront annoncés au moment de la vente ou antérieurement, sur application au bureau de l'encanteur.

16°. Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St David, St André, Deuxième et Troisième, désignés comme lots Nos 20 et 21. Les dits lots mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 21 forme l'encoignure des rues Deuxième et St-David.

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St David, St-André, Deuxième et Troisième mesurant 15 pieds de face à la rue Deuxième sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles étant composé d'un des lots 18 et 19 du dit îlet et étant le plus rapproché de la rue St David.

Les améliorations sur la propriété décrite ci-dessus comprennent 3 bâtisses à un étage.

17°. Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues [illegible], Valence, Baronne et Dryades, et désignés comme lots 1, 2 et des lots 15 à 24 inclusivement sur un plan du dit îlet dressé par O. A. Hedin, voyer, daté le 15 mai 18... Les lots Nos 1, 22, 23 et 24 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Valence et Baronne.

Les lots 20 et 21 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Valence, sur 15 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16, 17, 18 et 19 sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chaque 32 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No. 16 formant l'encoignure des rues Valence et Dryades. Le lot No 15 mesure 30 pieds de face à la rue Dryades, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 2 mesure 30 pieds de face à la rue Baronne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ces beaux lots ne sont situés qu'à une petite distance des avenues St-Charles et Napoléon, près de la ligne des chars électriques, dans une partie du sixième district, qui s'améliore et augmente rapidement.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la partie de crédit sera représentée par des billets payables à un, deux et trois ans avec 7 pour cent d'intérêt par an de leur date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses de garantie usuelles.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1893 au dessus du prix d'adjudication et déposeront dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Jno J. Ward notaire.
22 mars 22 29 5 12 19 26 avril

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une barre, meubles de maison, etc.

Succession de Henry Goetz.

No 38,293—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue Commune—VENDREDI, 31 mars 1893, à 11 heures A. M., à la Liberty Coffee House, No 622 rue Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 16 mars 1893, in re succession de Henry Goetz. Dossier No 38,293, il sera vendu à l'encan à savoir:

Tout le contenu du dit établissement consistant de vins, liqueurs, comptoirs, chaises, tables, verres et du plaqué, ainsi que les meubles de maison, etc.

Conditions—Comptant.
19 mars—19 22 29 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à la Folle Enchère.

Grand îlet de Terre dans le Premier District.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue de la Commune — MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre les rues Commune et Gravier, il sera vendu à l'encan, aux risques et frais de James M. ..., l'acquéreur qui n'a pas complété l'adjudication faite le 25 mars 1889, la propriété ci-après à savoir:

Trente lots de terre formant le grand îlet de terre borné par les rues Dupré, Gayoso, Banks et Baudin. Voir le plan.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit, à 8 pour cent d'intérêt par an, ensemble avec assurance, honoraires d'avocat, etc. Taxes dues et exigibles en 1893 à être assumées par l'acquéreur, au dessus du prix d'adjudication.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.
15 mars—15 16 22 29 avril 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un charmant Cottage-Résidence avec terrains spacieux,

No 395 St-Pierre, entre les rues Galvez et Miro.

Succession de Louise Corinne Déjan, veuve de Michel Victor Abat.

No 38,147—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR ALBERT PAUL, encanteur Bureau 159 rue de la Commune. MERCREDI, 5 avril 1893 à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rez de chaussée, de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St Charles entre la rue de la Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté le 14 mars 1893, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Louise Corinne Déjan, veuve de Michel Victor Abat, il sera vendu à l'encan la propriété ci après, à savoir:

Un morceau ou une portion de propriété foncière, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 27 borné par les rues St Pierre, Orléans, Galvez et Miro, et étant le lot No 5 sur un plan par Louis H. Pilié, voyer, daté le 14 décembre 1844 et déposé au bureau de J. Mossy, notaire public, et mesure en mesure américaine, 30 pieds de face à chacune des rues St Pierre et Orléans sur 114 pieds 5 pouces et 8 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois à un étage, confortable et subdivisé, toit en ardoise, grande cour partiellement pavée avec entrée sur les deux rues St Pierre et Orléans, bon entourage et à proximité de tout le confort et char urbain devant la maison et connu comme le No 395 rue St Pierre.

Conditions—Comptant—Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. V. Dejan, notaire public. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et déposera 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
19mars—19 22 29—avril 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le 4me ward, près de la rue Canal.

Joli cottage avec un grand terrain rue Rendon.

Beau terrain rue Rendon, près Canal.

Succession de Louis Prieur.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, le 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rez de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 3 mars 1893, in re succession Louis Prieur, Dossier No 36,150, il sera vendu à l'encan—

1°. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Rendon, Douane, Bienville et l'avenue Hagan, désigné comme le No 24, sur un plan de G. A. De Armas, lequel dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Rendon, sur 153 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations consistent d'un joli cottage bien bâti, bâtisses dans le fond, etc.

2°. Un certain lot de terre dans le second district, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Rendon, Canal, Douane et Lopez, désigné comme lot 12 et mesurant 34 pieds 8 pouces de face à la rue Rendon, sur une profondeur sur la ligne attenant au lot No 11 de 1[?] pieds 1 pouce et 4 lignes, et sur la ligne du lot No 13, de 108 pieds 8 pouces et 5 lignes et une largeur dans le fond correspondant avec la profondeur des lignes de côté de 43 pieds 11 pouces et 5 lignes.

Conditions, comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. B. Ward, notaire. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent au moment de la vente et assumer les taxes de 1893.
5 mars—5 8 15 22 29—avril 5.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon Coin pour les Affaires.

Ce terrain de valeur sur lequel s'élève une bâtisse en bois.

Au Coin des rues Poydras et Bertrand.

Succession de Mme Evelina Van Buren.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur Bureau 159 rue de la Commune 159—MERCREDI 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 14 mars 1893, dans l'affaire de la succession de Mme Evelina Van Buren, dossier No 38,059, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, savoir:

Un certain terrain ou morceau de terre dans le Premier district de cette ville, désigné par le No 7 dans le carré d'îlet borné par les rues Bertrand, Lafayette, (anciennement Hevia) Poydras et Bolivar. Ledit terrain forme l'angle des rues Poydras et Bertrand, et mesure 26 pieds 8 pouces de façade rue Poydras, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles et de façade rue Bertrand. Le tout conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Jean Agaisse, notaire. Les améliorations comprennent une jolie bâtisse en bois, située dans un endroit particulièrement désirable pour une exploitation commerciale, dans un quartier populeux.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication.
19mars—19 22 29—avril 5 12 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une bonne opportunité pour location rémunératrice dans le Deuxième District. Le joli cottage résidence, avec entrée pour voiture, No 40 rue Marais, et le cottage à deux corps de logis, rapportant de bons loyers, Nos 358 et 358 1/2 rue St-Louis.

Succession de Veuve A. K. Steenken.

No 37,986—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue Commune—MERCREDI, 12 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 6 mars 1893, dans l'affaire de la succession de Veuve A. K. Steenken, dossier No 37,986, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1°. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Conti, Prieur et Johnson, désigné comme lot No 5 de l'îlet No —, sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853 et déposé à l'étude de P. C. Cuvillier, notaire, en date du 10 octobre 1853, le dit lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces.

Les améliorations consistent en un joli cottage bien bâti avec mansarde et deux corps de logis connu comme les Nos 358 et 358 1/2 rue St-Louis, avec une bonne cuisine, bâtisse dans le fond, ayant deux chambres de chaque côté, cave de chaque côté, hangar dans le fond, bon voisinage à proximité des marchés, écoles de l'église et l'école Germans Lutheran, rapportant $10 par mois chaque côté, ayant toujours de bons locataires.

2°. Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient ou en fait partie situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Douane, Marais, Trémé et Bienville, désigné comme lot No 12 du carré d'îlet No 26 et mesurant (au pied américain) 30 pieds 5 1/2 pouces de façade rue des Marais, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes, et 30 pieds, 7 pouces et 3 1/4 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent l'agréable cottage ... centralement situé (avec façade en ...) portant le No municipal 40 et ayant 5 chambres confortables avec galeries latérales, bâtisse de cuisine ayant 2 chambres, auvent en arrière, citerne, etc, grande entrée pour voiture sur le côté, terrain profond et situé dans un voisinage convenable, rendant un loyer de $75 par mois, mais susceptible de rapporter davantage.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et le reste à un crédit de un et deux ans, en sommes égales représentées par des billets des acquéreurs de la date de l'adjudication et payable à leurs propres ordres, et souscrits par eux, endossés et portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, et garanties par lien du vendeur et hypothèque conventionnelle sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses de sécurité usuelles, transfert des polices d'assurances aux détenteurs des billets hypothécaires, la clause de non aliénation, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de non paiement des dits billets à leur maturité etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1893 en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant E. Bouny, notaire. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
5 mars—8 15 22 29—avril 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage et grande bâtisse pour écurie, coin des rues Pieté et Urquhart.

Deux lots contigus sur la rue Urquhart.

Succession de Henry Goetz.

No 38,293—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau, 159 rue de la Commune—Le MERCREDI, 19 avril 1893 à midi, à la Bourse d'Encan au rez de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 16 mars 1893, dans la succession de Henry Goetz, Dossier No 38,293, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1°. Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Pieté, Marais (anciennement Moreau) et Désiré désignés comme lots 12 et 13 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces et 10 lignes de face à la rue Pieté, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles mesure américaine. Le lot No 13, forme l'encoignure des rues Pieté et Urquhart. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, bâtisse pour vacherie, etc., et rapportant $10 par mois.

2°. Deux lots dans le même district et îlet, adjacents aux lots décrits ci-dessus désignés comme lots 14 et 15 et mesurant, chacun, en mesure américaine, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Urquhart sur 127 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente. Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent d'honoraires pour avocat en cas de procès pour forcer le paiement du billet ou des billets. Les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée au vendeur.

L'acquéreur devra assumer les taxes de l'année courante au dessus du prix d'adjudication et déposer 10 pour cent de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Antoine Doriocourt, notaire.
19 mars—19 22 29—5 12 19 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur, améliorée, dans le deuxième District, près du Marché Français.

Le nouveau magasin et la nouvelle résidence non finis, à deux étages, No. 18 rue des Ursulines entre Chartres et Decatur.

Succession de Aristide Balestracci [?].

No 37,827—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, encanteur — Bureau No 159 rue de la Commune—MERCREDI, ... avril 1893 à midi, à la Bourse des Encanteurs au rez de chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles rue St Charles entre les rues Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 1er mars 1893 dans l'affaire de la succession de Aristide Balestracci [?], Dossier No 37,827, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et privilèges y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Chartres, Decatur et St Philippe, désigné par le No 9 et mesurant 27 pieds de face à la rue des Ursulines sur 47 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent la nouvelle résidence en briques à deux étages (non finie) connue comme le No 18 rue des Ursulines, subdivisée en magasin et résidence mentionnée et dessus.

Le site est particulièrement avantageux pour les affaires dans une des meilleures localités et à proximité du Marché Français, une ligne de chars urbains passant devant, près des gares de chemins de fer et des débarcadères de steamboats etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.

Les améliorations seront tenues assurées et la police transférée au vendeur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant O. Morel notaire public. Taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur au dessus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
5 mars—5 8 15 22 29—avril 5

PAR STEPHEN J. DERBÈS.

COMPTES COURANTS

—Dans l'Affaire de—

E. A. TYLER'S SON.

Louis E. Tyler vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 31,873.

EN VERTU D'UN ORDRE DE L'HON. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 13 mars 1893, je procéderai à la vente à l'encan, au No 36 rue Royale, LUNDI, 27 mars 1893 à 11 heures

Un lot de comptes courants, d'après une liste enregistrée en mon bureau.

STEPHEN J. DERBÈS, Encanteur. Bureau, 36 rue Royale.
16 mars—16 18 27

PAR W. I. HODGSON & FILS.

GRAND BARGAIN, DANS LE SECOND DISTRICT.

Résidence en briques, à trois étages, avec mansarde, No 68 rue St Louis, vis-à-vis l'Hôtel Antoine entre Royale et Bourbon—Propriété splendide pour une pension, un local de club ou une résidence professionnelle—Grandes chambres peintes à fresques, et ornées de beaux papiers de tenture. **Magnifiques manteaux de cheminée en marbre et installation de gaz.** Dans le centre de la ville, près de l'Hôtel Royal, de l'Opéra français, des Cours de district et de la levée.—Pour cause de départ, à l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—Encanteurs—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, le 29 mars 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de l'Allée Commerciale, il sera vendu—

La propriété parfaitement bâtie, agréable, située dans un quartier central, en briques et à trois étages et demi, connue comme le No 68 rue St Louis, entre Royale et Bourbon (îlet borné par la rue Conti), dans le Second District de cette ville, renfermant sur la façade un grand salon ou magasin avec une large entrée, de beaux salons au second étage, peints à fresque par Canova, le fameux artiste, de magnifiques manteaux de cheminées en marbre, des installations de gaz, des lampes à incandescence au 1er et au 2me étage. Le reste de la maison est subdivisé en 18 ou 20 chambres comprenant bibliothèque ou salle à manger, cuisine, chambre à coucher, chambres à bain et autres commodités, gaz et eau, chambres avec papier de tenture, le tout dans une magnifique condition. On peut examiner la propriété en se munissant d'une carte de l'encanteur de 11 heures à 2 heures, tous les jours. Elle peut rapporter facilement de $900 à $1,000 par an.

Le lot de terre mesure environ 32 pieds de face sur une profondeur de 158 pieds et est pavé en pierres d'un bout à l'autre, à l'exception de la partie du fond établie en jardin, avec carrés de fleurs. Il y a citerne hydrant, puits et pompe. La propriété constituerait pour une famille une résidence très agréable dans un quartier central.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garanties ordinaires, 10 pour cent comptant sur les lieux, et le paiement par l'acquéreur des taxes de 1893, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant F. J. Aleix [?], notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 mars—12 19 26 à la vente

VENTES A L'ENCAN.

PAR DANZIGER & STERN.

Sans limite ni réserve.

Cheval et buggy et le contenu du magasin (partie supérieure) No 13 rue de Chartres. Peintures à l'huile, tableaux, cadres de tableaux, rayons à livres, chevalets, paravents, bric à brac, jeux de croquet, porte-chapeaux, vide-poches de mur, tables de salon, nattes à dessins, rugs, miroirs, nouveautés, etc., étagères, bureau, chaises, presse à lettres. Dans l'affaire de J. Lyons vs ses créanciers—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 38 364.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, Encanteur, Bureau, No 59 rue Carondelet—LUNDI, 3 avril 1893 à 10 heures A. M., sur les lieux, No 13 rue de Chartres étage supérieur, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, signé le et daté du 22 mars 1893, il sera vendu à l'encan.

Tout le contenu dudit magasin de peintures à l'huile, tableaux, cadres, chevalets, bric-à-brac, jeux de croquet, etc., comme il est dit plus haut, sans limite. Le tout conformément à un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
24mars—24 29 avril 2 3

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE,

La désirable résidence en bois à deux étages No 311 rue Poydras entre Howard et Liberté

SUCCESSION DE A. V. BRUNET.

No 38,190—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune. — MERCREDI, 26 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté 15 mars 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée

La désirable résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, No 311 rue Poydras, contenant galeries de façade et sur le côté, salons doubles, avec portes à coulisses, cuisine, salle à manger, cabinet au rez-de-chaussée et quatre appartements à coucher au-dessus, ainsi qu'une bâtisse à deux étages en arrière avec compartiments pour bois et charbon et deux chambres à coucher au dessus, citerne, cour bien pavée, et allée spacieuse sur le côté.

Le lot est désigné par le No 23, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Liberté et Howard, dans le Premier District de cette ville, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 108 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur. Près du marché Poydras et à proximité du centre des affaires.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assume les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq. notaire public, 47 rue du Camp, aux frais de l'acquéreur.
22 mars—22 29—avril 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON

—ET—

EFFETS MOBILIERS.

Succession de Kate H. Ahern, femme de Andrew J. Stewart.

No 37,043—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—LUNDI, 27 mars 1893 à 11 heures A. M., au local rue Constantinople entre Camp et Chestnut, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 mars 1893, et rendu dans la succession ci dessus mentionnée.

Tout et en partie les meubles et effets mobiliers contenus dans le dit local, et plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré dans la dite succession.

Conditions—Comptant sur les lieux.
16 mars—16 2. 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

CHARMANT

Cottage Double en Bois,

Nos 112 et 112 1/2 rue Constantinople, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de Mme Kate H. Ahern, femme de Andrew J Stewart.

No 37,043—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI 19 avril 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 28 février 1893, et aussi à un ordre supplémentaire, et rendu dans la succession désignée ci-dessus—

Le cottage double en bois bien situé Nos 112 et 112 1/2 rue Constantinople entre les rues du Camp et Chestnut, dans l'îlet borné par la rue Marengo. Sixième district de cette ville, retiré du trottoir, avec galeries devant et cours sur le côté et quatre chambres en tout, citerne, hangars, arrière cours etc.

Le lot mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et comprend le lot No 19 et de 4 pieds du lot No 20 près du côté qui touche au lot No 19. Dans un voisinage amélioré et à proximité de tout le confort.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billet portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1893 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel Esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur.
16 mars—16 22 29 avril 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

La confortable Résidence en bois à deux étages,

No 379 rue White, encoignure Thalie.

Succession de Mme Appoline Bauchère, femme de Philip L. Hoffman.

No 36,227—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—MERCREDI, 29 mars 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1893, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

La résidence en bois à deux étages convenablement située au nord est des rues White et Thalie ayant galerie sur le côté, ... et quelques chambres, citerne, grande cour ... et à l'arrière, hangars, etc. Le lot est de 60 pieds comme suit:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Rampart, Thalie, Bassin et Erato, formant l'encoignure des rues Bassin et Thalie et mesurant, mesure américaine, 31 pieds 9 3/4 pouces de face à la rue Bassin sur 98 pieds 11 6/8 pouces de profondeur et face à la rue Thalie. Près des églises, des écoles, des chars urbains, des magasins de détails et du marché Dryades.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, garanti spécialement par des billets hypothécaires et lien de vendeur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie, tels que 5 pour cent d'honoraires d'avocat, la police d'assurance transférée et l'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1893.

Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. R. Ker, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
22 fév—22 23—mars 1 8 15 22 29

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à double corps de logis en bois, à deux étages,

Donnant un bon revenu, avec un terrain vague qui y touche

Rue Melpomène, entre Prytania et Avenue St-Charles.

Succession de Mme M. J. Lange.

No 30 622—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

MERCREDI, 5 AVRIL.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. R. Robinson, encanteur — Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, MERCREDI 5 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 février, 1893, il sera vendu aux enchères publiques—

Deux lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y rattachent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Prytania et Terpsichore, dont l'un désigné par la lettre D sur un dessin fait par J. A. D'Hémécourt, arpenteur, en date du 20 septembre 1871, selon ce dessin, le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée commune de trois pieds de largeur qui le sépare du lot C, et se dirigeant jusqu'au fond du dit lot à une distance de 110 pieds entre lignes parallèles pour l'usage commun des lots C et D. L'autre lot touche au précédent ci-dessus décrit et est désigné par le No 7 sur un plan fait par ledit D'Hémécourt, arpenteur, en date du 25 octobre 1871, selon ce plan, ledit lot mesure 37 pieds 4 lignes de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 103 pieds 10 pouces 4 lignes entre lignes parallèles, avec tous les droits à la bande de terrain de 25 pieds de face au dit lot. Les améliorations consistent en une résidence à double corps de logis en bois à deux étages, Nos 132 et 134 rue Melpomène. Le No 132 se compose de deux salons avec arche, double salle à manger, cuisine, office, 4 chambres à coucher, chambre à bain, avec une allée sur le côté. Le No 134 renferme 3 chambres, cuisine au rez-de-chaussée, 3 chambres à coucher, salle à bain au 1er étage, avec l'usage en commun d'une allée de 3 pieds de largeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, ou un au gré de l'acquéreur, dont partie, s'il y a balance à crédit, en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente contiendra toutes les clauses de garantie ordinaires, tels que le gage et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, en cas de procès. La propriété devra rester assurée et la police transférée. Les taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur. Dix pour cent devront être payés comptant au moment de l'adjudication pour lier l'acheteur.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. O. Hart, notaire.
1er mars—1 8 15 22 29—avril 5

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS TO CINCINNATI (SLEEPING CARS) 11 HOURS TO BIRMINGHAM

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 38,226—Cour Civile de District.—Division D.

J. B. Cassanova vs ses créanciers.

PAR D. E. MORPHY encanteur. Il sera vendu, MARDI 28 mars 1893 à 10 heures et demie A. M. au local coin des rues Bourbon et Ursulines, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 15 mars 1893, à moi adressé—

Un lot de groceries et installations, délivré par l'insolvable ci dessus mentionné, à ses créanciers.

Conditions—Strictement comptant.
16 mars—16, 19, 21, 28.

PAR CHARLES D STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie, diamants, etc.

Succession de Dewitt C. Kells.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B—No 34 826

PAR CHARLES D STUART—Encanteur, Bureau No 58 rue du Camp—MERCREDI, 29 mars 1893, à 11 heures A. M. à ma salle d'encan No 58 rue Camp, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King juge de la dite Cour, daté le 9 mars 1893, il sera vendu. Une bague en diamant solitaire, une montre en or, bagues, etc., etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.
19 mars—19 20 25 29

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidences de Choix

—ET—

TERRAINS

Dans les Premier et Troisième Districts.

Elégante résidence à deux étages, No 389 Avenue Esplanade, coin Rochebiave, avec jolis terrains.

La maison à deux étages, Nos 303 et 305 Avenue Esplanade, entre Prieur et Johnson.

La résidence à deux étages No 312 Avenue Esplanade,

—FORMANT—

L'encoignure Nord Ouest de la rue Johnson.

Et deux terrains de choix, touchant la propriété ci-dessus, sur l'Avenue Esplanade entre les rues Johnson et Galvez.

Deux grands terrains sur la rue Johnson, entre les rues Esplanade et Kerlerec.

L'îlet de terre borné par les rues Dorgenois, Rochebiave, Onzaga et Abadie.

Une portion de terre formant l'encoignure sud-ouest des rues Rochebiave et Onzaga.

Et six lots de terre coin des rues Gasquet et Anthony.

A L'ENCAN A CREDIT.

Succession de Pierre Lanaux.

No 36 083—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JNO H O'CONNOR encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI, 19 avril 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 7 mars 1893, dans l'affaire ci dessus il sera vendu à l'enchère publique la liste suivante des propriétés de valeur, à savoir:

1°. L'élégante résidence à deux étages No 389 Avenue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Bayou Road, Rochebiave et Dorgenois. La maison est retirée de la rue, ayant une barrière de face et côté en fer, banquette et allée Schillinger, ayant corridors, salons doubles, salle à manger, avec de chaque côté, cuisine avec un splendide range, etc., hangars, etc. Trois grandes chambres à coucher au premier, 2 salons (sitting rooms), 2 chambres à bain avec eau chaude et froide.

Le terrain est composé de trois lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 et mesurent chaque 31 pieds 8 pouces de face à l'Avenue Esplanade, 32 pieds et 3 lignes de face au Chemin du Bayou par les profondeurs suivantes. Le lot No 1 formant le coin de l'Avenue Esplanade et de la rue Rochebiave et des rues Rochebiave et Chemin du Bayou, 105 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur et de face sur la dite rue Rochebiave et 113 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 2. Le lot No 2 mesure 113 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 1, et 121 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du No 3. Le lot No 3 a 121 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du No 2 et 129 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du No 4.

Une carte de l'encanteur sera requise pour visiter. La possession de la résidence ci-dessus est réservée jusqu'au 1er juin 1893.

2°. La résidence à deux étages No 303 avenue Esplanade, dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade les rues Kerlerec, Prieur et Johnson, le lot mesure à peu près 29 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à l'avenue Esplanade, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

La maison a un corridor au premier et au rez-de-chaussée, galeries de face et de derrière, salon double, salle à manger, cuisine, chambre à domestique, 3 chambres à coucher, chambre à bain, hangar, etc., jardin devant et sur le côté, la cour est toute pavée, barrière en fer de face. Louée à bail jusqu'au 30 septembre 1893.

4°. La résidence à deux étages No 313 avenue Esplanade coin Johnson, dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade, les rues Kerlerec, Galvez et Johnson, le lot mesure à peu près 40 pieds de face à l'avenue Esplanade sur une profondeur de 133 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Johnson.

La résidence est retirée de la rue, ayant corridor, galerie de face et de côté, salon double, salle à manger, lieux à l'anglaise, cuisine, chambre à coucher dans la maison principale, 2 chambres sur la galerie, chambres à domestiques, chambres à lavage, hangar, etc., située dans la partie agréable de l'avenue Esplanade, à proximité de tous les agréments et à deux lignes de chemins de fer urbains.

5°. Deux terrains de choix touchant la propriété ci-dessus sur l'Avenue Esplanade, dans l'îlet borné par l'Avenue Esplanade les rues Kerlerec, Johnson et Galvez, mesurant chaque 30 pieds de face à l'Avenue Esplanade sur une profondeur de 133 pieds 5 pouces et 2 lignes, terrains entourés, ayant une banquette en briques et la rue en gravois. C'est un splendide site pour bâtir, dans un voisinage choisi.

6°. Deux terrains sur la rue Johnson, dans l'îlet borné par l'avenue Esplanade et les rues Johnson, Galvez et Kerlerec, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Johnson sur une profondeur de 120 pieds. Un site désirable pour deux cottages doubles, dans un voisinage bien amélioré et n'est qu'à un demi-îlet de l'avenue Esplanade.

7°. Un certain îlet de terre dans le Troisième district de cette ville, désigné comme îlet No 33, d'après un plan dressé par Louis Bringier, voyer et déposé en l'étude de Octave De Armas, ancien notaire en cette ville et conformément au dit plan le dit îlet mesure respectivement 400 pieds de face sur les rues Abadie et Onzaga, 295 pieds 6 pouces sur les rues Dorgenois et Rochebiave et subdivisé en 28 lots numérotés de 1 à 28 inclusivement et mesurent comme suit à savoir:

Les lots Nos 1 à 9 inclusivement se touchent et mesurent chacun 37 pieds de face à la rue Rochebiave, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Rochebiave et Onzaga, et le lot No 9 forme l'encoignure des rues Rochebiave et Abadie. Les lots Nos 10 à 14 inclusivement se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Abadie, sur 147 pieds 9 pouces de profondeur. Les lots Nos 15 et 23, inclusivement se touchent et mesurent chacun 32 pieds 10 pouces de face à la rue Dorgenois, sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 15 forme l'encoignure des rues Dorgenois et Abadie; et le lot No 23 forme l'encoignure des rues Dorgenois et Onzaga. Les lots Nos 24 à 28 inclusivement se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Onzaga, sur une profondeur de 147 pieds 9 pouces. Voir le plan exhibé à la Bourse pour les subdivisions.

8°. Six lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rochebiave, Onzaga, Dorgenois et Lapeyrouse, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, et mesurent comme suit:

Les lots A, B, C, D et E se touchent et mesurent, chacun, 29 pieds de face à la rue Rochebiave sur une profondeur de 120 pieds. Le lot E forme l'encoignure des rues Rochebiave et Onzaga. Le lot F mesure 32 pieds de face à la rue Onzaga sur une profondeur de 147 pieds.

9°. Six lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Bernadotte et Anthony, les dits lots sont désignés par les numéros 12, 13, 14, 15, 16 et 17, et mesurent comme suit:

Les terrains de 13 à 17 inclusivement, mesurent 31 pieds 11 pouces 5 lignes de façade rue Gasquet, sur 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 12 forme le coin des rues Gasquet et Anthony. Le terrain No 12 mesure 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de façade rue Anthony, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant et le reste à un ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, divisé en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, privilège portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur assurera les améliorations pour la somme à crédit et transférera les polices d'assurances, l'acte de vente renfermant la clause de non aliénation et de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes autres clauses usuelles. L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1893, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de dix pour cent comptant du prix de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Chas. T. Soniat, notaire.
11mars—11 15 22 29 av5 12 19

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 38,364—Joseph Lyons vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Joseph Lyons pour le bénéfice de ses créanciers, soit acceptée par la Cour et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, dans le but de nommer un syndic et voter sur la question de la décharge du défendeur, commençant le 15 avril 1893, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour toutes procédures contre la personne et les biens du dit Joseph Lyons soient suspendues, et que A. J. Cahill, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1893.

Signé: THOS C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.
JAN D. RANKIN, Député Greffier.
8 mars—31 au 15 avril